



COMMUNE DE BRIANTES

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BRIANTES, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Jean-Claude BOURY, Maire;

La convocation a été adressée et affichée le 18 septembre 2025, avec l'ordre du jour suivant :

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025
Délibération : Vente à l'amiable d'un bien immobilier communal.
Délibération : Demande de subvention FAR Voiries 2026.
Délibération : Demande de subvention FAR Valorisation des archives communales 2026.
Délibération : Etude de projet de rénovation logement 18bis rue du Château.
Délibération : Création de poste dans le cadre d'un avancement de grade.
Travaux de passage à la fibre ORANGE bâtiments communaux.
Rapport Social Unique 2024
Travaux de voiries et des fossés
Divers

Sont présents : Jean-Claude BOURY, Jean-Michel BONNIN, Adrien CAMP, Frédéric BOULBON, Véronique CLARY, Francis RABILLÉ, Bernard PEROT, Aurélie PETIPEZ, Francis CHAMPEAU et Patricia LORY formant la majorité des membres en exercice.

Christophe MOULIN, arrivé à 21h30

Sont absents : Olivier CHARPENTIER, Johnny KUNTZ

Procurations : Johnny KUNTZ à Véronique CLARY,

Nombre de conseillers présents : 11

pouvoirs : 1

votants : 12

Le quorum est atteint.

Monsieur Francis CHAMPEAU est désigné secrétaire de séance.

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION du 23 juin 2025

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques et des modifications à apporter au procès-verbal.

Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2/ VENTE A L'AMIALE D'UN BIEN IMMOBILIER COMMUNAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le logement vacant et appartenant à la commune et situé au 7 Vaudouan devrait subir une rénovation pour être loué. Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en conformité seraient très élevées, ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation. L'estimation de la valeur vénale du bien situé 7 Vaudouan établie par l'agence immobilière BERRISSIMO par courrier en date du 16 septembre 2025, s'élève entre 20 000 et 25 000 €. Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Après avoir pris connaissance des documents, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de l'aliénation de l'immeuble situé au 7 Vaudouan, approuve le cahier des charges et notamment le prix qu'il y prévoit et autorise Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable.

3/ TRAVAUX SUR VOIRIE – RESTRUCTURATION DES VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle l'importance de maintenir en état les voies communales et expose le constat actuel sur leur entretien qui semble convenable mais qu'il faut maintenir chaque année. Suivant la planification des travaux de voiries établie sur 2 ans, il est prévu de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Aménagement Rural 2026 pour des travaux voirie portant sur les voies communales suivantes VC n°7 Champflorentin, le chemin rural le Grand Pré, VC n°2 Vaudouan. Afin de déposer le dossier de demande de subvention, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis pour les travaux de voirie de l'année 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Décide de retenir le devis présenté par la société COLAS pour un montant de 66 416.20 € H.T soit 79 699,44 € T.T.C pour la restructuration des voies communales suivantes VC n°7 Champflorentin, le chemin rural le Grand Pré, VC n°2 Vaudouan pour 2025 et 2026.

Adopte le plan de financement suivant pour l'année 2026:

DEPENSES INVESTISSEMENT						
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITE	P.U. HT	MONTANT HT	MONTANT TTC
2	VOIE COMMUNALE VC N°7 CHAMPFLORENTIN route des Caboches Réalisation d'un revêtement MBCF bicouche sur la totalité de la surface	M2	3350	4,40 €	14 740,00 €	17 688,00 €
1	VOIE COMMUNALE VC N°2 VAUDOUAN Fourniture, transport et mise en œuvre de VALORCOL pour reprofilage localisé à raison de 75 kg/m2 compris balayage et enduit de scellement	M2	1200	9,35 €	11 220,00 €	13 464,00 €
2	VOIE COMMUNALE VC N°2 VAUDOUAN Réalisation d'un revêtement MBCF bicouche sur la totalité de la surface	M2	3750	4,20 €	15 750,00 €	18 900,00 €
MONTANT TOTAL					41 710,00 €	50 052,00 €

RECETTES INVESTISSEMENT						
	DESIGNATION	U	QUANTITE	P.U. HT	MONTANT HT	MONTANT TTC
	SUBVENTION FAR VOIRIES 2026					25 500,00 €
	AUTOFINANCEMENT					24 552,00 €
MONTANT TOTAL						50 052,00 €

Autorise Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil Départemental le dossier de demande de subvention au titre du Fonds d'Aménagement Rural 2026.

Des travaux de voirie seront à rajouter en 2026, mais pas budgétés à ce jour, concernant la voie communale n°302, mitoyenne avec la commune de Le Magny, à la Grand' Croix. En fonction de l'accord conclu avec la commune de Le Magny, l'estimation des travaux pourrait s'élever à 18 000 € environ.

Les travaux des fossés ont débuté, un travail de préparation a été effectué en amont et en fonction des réclamations par les habitants suite aux intempéries ayant eues lieu l'année précédente. Les fossés à nettoyer ont donc été identifiés par Monsieur RABILLÉ, 1^{er} Adjoint au Maire et l'agent technique. L'entreprise MESUREUR est en charge du curage des fossés.

La voie communale n°234 ayant été accidentée par un exploitant agricole sera refaite également en 2025 et le coût des travaux sera pris en charge par l'assurance de celui-ci.

4/ SUBVENTION DU FONDS DE VALORISATION DES ARCHIVES COMMUNALES

Monsieur le Maire annonce que les travaux sur les archives communales, annoncés lors de la séance du 11 septembre 2023 et à la convention de mise à disposition d'une archiviste du Centre de Gestion de l'Indre, ont débuté le 26 août 2025.

Il rappelle que la prestation d'aide à l'archivage incluant les éliminations, le classement, la rédaction d'instruments de recherche, le récolement réglementaire et la formation de la secrétaire pour optimiser les procédures d'archivage, il faudrait compter au moins sur trois mois et demi, soit 70 jours d'intervention. Le tarif d'intervention à la journée (sur une base de 35 heures par semaine, soit 7 heures par jour) est fixé à 250 euros et 212.50 euros au-delà de la huitième semaine. Le règlement de la prestation peut être étalé sur trois exercices. Le total pour 70 jours s'élèverait donc à 16 375 euros.

Le recours à une archiviste professionnelle peut permettre de bénéficier de la subvention complémentaire du FAR, le « Fonds de valorisation des archives communales », cette subvention serait toute indiquée

pour aménager des rayonnages sur mesure mieux adaptés à la conservation des archives dans la salle contiguë à la salle de réunion du rez-de-chaussée.

Monsieur le Maire propose de faire la demande de subvention du « Fonds de valorisation des archives communales » 2026 pour l'acquisition du matériel suivant :

DEPENSES				RECETTES		
		MONTANT HT	MONTANT TTC	FINANCEMENT	MONTANT	TAUX
BLUERACK	Etagères	3 150,00 €	3 780,00 €	SUBVENTION FAR équipement rural	2 420,38 €	40 %
EPI DISTRIBUTION	Armoire Etat Civil	2 680,95 €	3 217,14 €	SUBVENTION FDAU	2 420,38 €	40 %
EPI DISTRIBUTION	Coffre-fort	220,00 €	264,00 €	FONDS PROPRES	1 210,19 €	20 %
MONTANT TOTAL		6 050,95 €	7 261,14 €	MONTANT TOTAL	6 050,95 €	100 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le plan de financement pour l'acquisition du matériel et autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention au titre du « Fonds de valorisation des archives communales » 2026.

5/ ETUDES DU PROJET DE REHABILITATION DU LOGEMENT AU 18 BIS RUE DU CHATEAU

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le logement situé au 18bis rue du Château est vacant depuis le 1^{er} février 2024 et que la réhabilitation du local professionnel situé au 18 rue du Château a laissé vacant le 1^{er} étage. Les 2 logements n'ont subi aucuns travaux depuis plusieurs années, Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait de ne pas perdre ce potentiel sachant que les 2 logements sont vétustes, un projet de réhabilitation en un logement unique au 1^{er} étage de ce bâtiment communal serait réalisable et opportun.

Afin de concrétiser ce projet une mission de maîtrise d'œuvre doit être engagée pour une phase d'études afin de connaître le coût de la réhabilitation du logement que devra engager la commune.

Monsieur le Maire a sollicité l'entreprise ESPACE PROJET CONSTRUCTION dont le devis pour la phase études s'élève à 11 100 € H.T. soit 13 320 € T.T.C. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise ESPACE PROJET CONSTRUCTION pour un montant de 11 100 € H.T. soit 13 320 € T.T.C. ainsi que le projet de réhabilitation du logement au 18bis rue du Château.

6/ CREATION DE POSTE DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE

Aussi, en tenant compte de l'évolution du poste de travail et des missions assurées, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à compter du 1er octobre 2025 pour assurer des fonctions d'organisation des services techniques et de gestion des tâches. Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création du poste d'agent de maîtrise de 35h au 01/10/2025 et précise que la dépense est inscrite au chapitre 012, article 6411 du budget primitif 2025 de la collectivité.

7/ WIFI PUBLIC A L'ESPACE SAINT AIGNAN ET BORNE WIFI A LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe que suite au passage à la fibre concernant le réseau internet et téléphonie, l'appareillage dans les différents bâtiments communaux doit être changé. La commune est engagée dans une démarche de modernisation de ses services et de réduction de la fracture numérique. L'accès à internet est aujourd'hui considéré comme un service essentiel, tant pour les habitants que pour les visiteurs.

Espace Saint-Aignan : Ce lieu, situé en plein cœur du village, à proximité de l'église, de la salle polyvalente, de l'école et de la place de Verdun est un lieu de rassemblement, de passage et d'accueil. L'installation d'un hotspot public et gratuit (point d'accès Wi-Fi sécurisé et réglementé) permettrait d'offrir une connectivité de base aux usagers de passage ou participant aux événements organisés, contribuant ainsi à l'attractivité du centre-bourg.

Bâtiment de la Mairie : Le bâtiment de la Mairie accueille quotidiennement des administrés pour des démarches nécessitant parfois une connexion internet. L'installation d'une borne Wi-Fi dédiée améliorerait la qualité de l'accueil en permettant, par exemple, aux usagers d'accéder à des démarches en ligne (e-administration) ou d'améliorer la connectivité pour les services municipaux. Les associations ainsi que le bureau loué à l'entreprise CP économie de la construction seraient également utilisateurs de cette borne.

Afin de répondre à ces besoins, il est proposé de mettre en œuvre les actions suivantes :

1. Installation d'un Hotspot Wi-Fi public à l'Espace Saint-Aignan : Ce système sera mis en place conformément à la législation en vigueur (notamment conservation des données de connexion et limitation d'usage) et géré par la société CERYCOM, habilité par l'opérateur ORANGE.
2. Installation d'une borne Wi-Fi dans le bâtiment de la Mairie : Cette borne sera principalement destinée à améliorer le service rendu aux usagers, ainsi que pour les associations et l'entreprise bailleur.

Le coût global estimatif de l'acquisition du matériel, de l'installation et de la mise en service s'élève à 5 186,92 € HT soit 6 224,30 € TTC.

Afin de procéder rapidement à ces installations, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses correspondantes et à signer les bons de commande nécessaires.

Le Conseil Municipal approuve le projet d'installation d'un Hotspot Wi-Fi public à l'Espace Saint-Aignan et d'une borne Wi-Fi dans le bâtiment de la Mairie.

8/ SYNTHESE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

La synthèse du rapport sur l'état de la collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024, transmis par la collectivité au Centre de Gestion de l'Indre.

Effectif : 6 agents.

Caractéristiques des agents communaux :

33% administratifs 83% techniques

17% catégorie B 83% catégorie C

33% hommes 67% femmes

5,69 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (E.T.P.R.)

Moyenne d'âge : 53 ans

Temps de travail :

En 2024, aucun mouvement, pas d'arrivée, pas de départ.

Budget :

Les charges de personnel s'élèvent à 237 672 € (rémunérations + charges) du budget de fonctionnement.

Absentéisme :

Aucun jour d'absence pour maladie en 2024 et aucun accident de travail, aucun jour de grève.

Formation :

66,7% des agents ont suivi une formation, soit 2,2 jours de formation/agent.

9/ DIVERS

La commune bénéficiera des subventions au titre du C.R.S.T. pour les projets suivants :

- 34 000 € pour le local professionnel au 18 rue du Château
- 8 000 € pour la renaturation de l'étang du bourg
- 46 000 € pour l'isolation du complexe scolaire

Les travaux de la renaturation de l'étang du bourg ont également débuté, le gros œuvre est presque terminé, il reste l'aménagement paysager (végétation, panneaux et passerelle) et la promenade à réaliser.

Un totem sera installé à Vaudouan afin de dissuader le stationnement sur l'esplanade de la fontaine de Vaudouan et fournir une explication historique du lieu.



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
LISTE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025**

**Délibération N°22/29.09.2025: VENTE A L'AMIALE D'UN BIEN IMMOBILIER
COMMUNAL**
Approuvée

**Délibération N°23/29.09.2025: TRAVAUX SUR VOIRIE – RESTRUCTURATION DES VOIES
COMMUNALES**
Approuvée

**Délibération N°24/29.09.2025: SUBVENTION DU FONDS DE VALORISATION DES
ARCHIVES COMMUNALES**
Approuvée

**Délibération N°25/29.09.2025: ETUDES DU PROJET DE REHABILITATION DU LOGEMENT
AU 18 BIS RUE DU CHATEAU**
Approuvée

**Délibération N°26/29.09.2025: CREATION DE POSTE DANS LE CADRE D'UN
AVANCEMENT DE GRADE**
Approuvée

**Délibération N°27/29.09.2025: WIFI PUBLIC A L'ESPACE SAINT AIGNAN ET BORNE WIFI
A LA MAIRIE**
Approuvée

La séance se termine à 20h30.

Le Maire
Jean-Claude BOURY

Le secrétaire de séance
Francis CHAMPEAU